



CC du Val de Somme (Siren : 248000499)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Corbie                      |
| Arrondissement     | Amiens                      |
| Département        | Somme                       |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 27/12/1993 |
| Date d'effet     | 27/12/1993 |

## Organe délibérant

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Mode de répartition des sièges | Accord local    |
| Nom du président               | M. Alain BABAUT |

## Coordonnées du siège

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Complément d'adresse du siège  | l'Enclos de l'abbaye                              |
| Numéro et libellé dans la voie | 31 ter, rue Gambetta                              |
| Distribution spéciale          |   |
| Code postal - Ville            | 80800 CORBIE                                      |
| Téléphone                      |   |
| Fax                            |   |
| Courriel                       | comdecom@valdesomme.com<br>valdesomme@laposte.net |
| Site internet                  | www.valdesomme.com                                |

## Profil financier

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | oui                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | oui                              |
| Autre taxe  | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 25 768 |
| Densité moyenne             | 107,89 |

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 32

| Dept | Commune (N° SIREN)             | Population |
|------|--------------------------------|------------|
| 80   | Aubigny (218000347)            | 442        |
| 80   | Baizieux (218000503)           | 204        |
| 80   | Bonnay (218001063)             | 243        |
| 80   | Bresle (218001311)             | 123        |
| 80   | Bussy-lès-Daours (218001493)   | 358        |
| 80   | Cachy (218001527)              | 276        |
| 80   | Cerisy (218001766)             | 524        |
| 80   | Chipilly (218001840)           | 183        |
| 80   | Corbie (218002046)             | 6 442      |
| 80   | Daours (218002269)             | 842        |
| 80   | Fouilloy (218003242)           | 1 891      |
| 80   | Franvillers (218003366)        | 536        |
| 80   | Gentelles (218003614)          | 593        |
| 80   | Hamelet (218003945)            | 622        |
| 80   | Heilly (218004083)             | 418        |
| 80   | Hénencourt (218004117)         | 197        |
| 80   | Lahoussoye (218004364)         | 481        |
| 80   | Lamotte-Brebière (218004398)   | 242        |
| 80   | Lamotte-Warfusée (218004414)   | 701        |
| 80   | Le Hamel (218003937)           | 513        |
| 80   | Marcelcave (218004810)         | 1 166      |
| 80   | Méricourt-l'Abbé (218005031)   | 599        |
| 80   | Morcourt (218005361)           | 289        |
| 80   | Ribemont-sur-Ancre (218006328) | 638        |
| 80   | Sailly-Laurette (218006526)    | 318        |
| 80   | Sailly-le-Sec (218006534)      | 349        |
| 80   | Treux (218007201)              | 250        |
| 80   | Vaire-sous-Corbie (218007250)  | 287        |
| 80   | Vaux-sur-Somme (218007359)     | 308        |
| 80   | Vecquemont (218007367)         | 547        |
| 80   | Villers-Bretonneux (218007508) | 4 394      |
| 80   | Warloy-Baillon (218007680)     | 792        |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement

## Environnement et cadre de vie

### - Assainissement collectif

*création d'un service public d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2006 Assainissement collectif : - collecte des eaux usées - épuration - élimination des boues - études de projets - élaboration de schémas directeurs - plans de zonage*

### - Assainissement non collectif

*Sont déclarés d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire : b) La création d'un service public d'assainissement non collectif. c) L'assainissement non collectif à compter du 1er juillet 2005 : la communauté de communes assurera le seule contrôle qui portera sur : \* La conception et la réalisation pour les installations neuves afin de permettre à l'usager de choisir un bon système et garantir la bonne réalisation. \* Le suivi des installations existantes afin de conseiller l'usager pour qu'il puisse s'assurer du bon fonctionnement de son système, l'entretien dans de bonnes conditions et le cas échéant engager les réparations nécessaires.*

### - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

*Sont déclarés d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire : L'élimination et le traitement des déchets : collectes traditionnelle et sélective, déchetterie, points verres, papiers*

### - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

*Sont déclarés d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire : L'élimination et le traitement des déchets : collectes traditionnelle et sélective, déchetterie, points verres, papiers*

### - Autres actions environnementales

*sensibilisation des administrés aux problèmes de pollution (eau, air, bruit ?)*

## Sanitaires et social

### - Action sociale

*Maison de l'emploi : Elle concourt à la mise en place d'actions d'insertion, de formation, en liaison avec d'autres structures telle que les maisons de l'emploi.*

## Développement et aménagement économique

### - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Sont déclarés d'intérêt communautaire : Les zones ou parcs d'activités de Villers-Bretonneux, zone du Val de Somme, de Corbie, de Fouilloy d'une superficie supérieure à 5 ha ainsi que les sites industriels d'Aubigny et Vecquemont eu égard au nombre de salariés concernés et au montant de taxe professionnelle générée par ces sites. La communauté de communes assure la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion de ces zones ou parcs d'activités industriels, tertiaires.*

### - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*La communauté de communes assure la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion de ces zones ou parcs d'activités industriels, tertiaires.*

## Développement et aménagement social et culturel

### - Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*La communauté de communes du Val de Somme est compétente pour : Ø Créer une médiathèque La mission de cet équipement sera : o de mettre à disposition le fonds documentaire sélectionné ; o le prêt de documents et de moyens informatiques à l'échelle du réseau et de la communauté de communes ; o l'accès à Internet et aux documents multimédia ; o la médiation entre collection et usagers. La médiathèque se développera en particulier en direction de la petite enfance, du public scolaire, des associations et des institutions et participerait activement à la vie culturelle du territoire.*

### - Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*La communauté de communes du Val de Somme est compétente pour : Ø Prendre en charge le fonctionnement et l'exploitation de la piscine « Calypso » située sur le territoire de la commune de Corbie avec pour objectif, o que son usage soit diversifié (publics scolaires, adolescents, adultes) o sa définition soit perçue comme un équipement structurant et innovant ne pouvant être similaire à ceux existant déjà sur le territoire o cet équipement permette de pratiquer plusieurs*

activités sportives ou culturelles La communauté de communes du Val de Somme assurera la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs et culturels répondant à ces critères. La communauté de communes participe : Ø à la prise en charge des dépenses d'investissement, d'entretien, de fonctionnement des équipements sportifs (salle de sport et stade localisés sur Corbie et Villers-Bretonneux), Ø aux modalités de fonctionnement des équipements sportifs en liaison avec les collèges et les associations, Ø A la réflexion sur l'extension et la construction des équipements sportifs à vocation scolaire.

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

L'application du schéma de cohérence territoriale défini en liaison avec d'autres territoires ou structures intercommunales est déclarée d'intérêt communautaire.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

La Communauté de communes est compétente en matière de PLU.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

la Communauté de Communes : - assure la création, l'aménagement et l'extension des ZAC à vocation économique, industrielle et tertiaire, d'une superficie égale au moins à 5 ha et localisées à proximité d'infrastructures routières - exerce le droit de préemption urbain dans les zones d'aménagement concerté répondant aux critères définis supra,

- Constitution de réserves foncières

la Communauté de Communes : - pourvoit aux acquisitions de terrains et réserves foncières destinées aux activités économiques,

- Transport scolaire

La communauté de communes participe : - aux transports scolaires vers les collèges de Corbie et Villers-Bretonneux, (dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil Général de la Somme en qualité d'intervenant secondaire),

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont déclarées d'intérêt communautaire, les voies communales du territoire de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes assure à ce titre, en agglomération, l'entretien, la création, l'aménagement la voirie communale (travaux de chaussée, de trottoirs, de bordurage, parkings et ouvrages d'art) à l'exception des voies départementales, nationales et chemins ruraux. Hors agglomération, la Communauté de Communes effectue le fauchage, les enduits, la signalisation et le déneigement des voies secondaires permettant le maintien de la circulation entre les communes. La communauté de communes passe une convention avec le Conseil Général de la Somme pour l'entretien des chemins de randonnées qu'elle assure.

#### Développement touristique

- Tourisme

La Communauté de Communes est compétente pour assurer : - Un appui à l'office de tourisme de Corbie Bocage Trois Vallées dont le siège social est situé à Corbie, 28/30 Place de la République. - Une opération tendant à améliorer l'accueil, l'information, la promotion de la communication et de l'animation dans le cadre de conventions passées avec l'office de tourisme.

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Est déclaré d'intérêt communautaire, le plan local de l'habitat qui sera conforme aux nouvelles dispositions du code de la construction et de l'habitat : - définition d'une politique de l'habitat à l'échelle du territoire, - développement d'une politique de diversification du parc de logements, - développement d'une politique qualitative de l'habitat, - développement de la mobilisation des acteurs locaux et de l'information relative à l'habitat.

- Politique du logement non social

- Gendarmerie : Sont déclarés d'intérêt communautaire la construction, l'entretien et le fonctionnement des gendarmeries de Corbie et Villers-Bretonneux.

#### Autres

- NTIC (Internet, câble...)

- aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usagers en matière de technologie de l'information et de la communication. Le conseil communautaire est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte - espaces numériques de travail ; le

développement de la société de l'information notamment dans le domaine de l'éducation, par l'utilisation des plates formes appelées ENT.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

la Communauté de Communes assure la création, l'aménagement et l'extension des aires d'accueil des gens du voyage.

- Autres

Est déclaré d'intérêt communautaire le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois ayant pour compétences l'animation et la démarche de Pays, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)  | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 80   | Somme Numérique (258004365)  | SM ouvert   | 596 794    |
| 80   | Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)                                 | SM ouvert   | 346 781    |
| 80   | SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688) | SM ouvert   | 707 871    |
| 80   | SMF de la gendarmerie de Bray sur Somme (200062214)                                  | SM fermé    | 58 631     |
| 80   | SMIVOS d'ACHEUX EN AMIENOIS (258000975)  | SM fermé    | 7 741      |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)